

Formulaire type de déclaration des programmes de rachats

Ce formulaire constitue l'annexe 1 de l'instruction AMF n°2017-03 relative aux modalités de déclaration des programmes de rachat des actions propres et des opérations de stabilisation

SIREN : 958505729

Dénomination sociale de l'émetteur : SAINT JEAN GROUPE

LEI : 969500RNXLCUXSC98Q32

Nature des titres (nom du titre + caractéristiques : ADP, CCI...) ACTION

Date de début du programme

22/06/2023

TABLEAU DE DECLARATION MENSUELLE DES OPERATIONS REALISEES PAR UN EMETTEUR SUR SES PROPRES TITRES

Opérations du mois de : décembre

I. INFORMATIONS CUMULEES

Capital autodétenu de manière directe et indirecte à la date du descriptif (en titres + en pourcentage) :

0

Solde au [date], date de la dernière déclaration :

55 503,00

Nombre de titres achetés dans le mois :

114 400

Nombre de titres vendus dans le mois :

0

Nombre de titres transférés (1) dans le mois

0

Nombre de titres annulés dans le mois :

149 903,00

Rachat auprès de personnes détenant plus de 10% du capital ou des dirigeants au cours du mois

0

(1) Exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...

(1) A l'exclusion d'opérations réalisées à l'exercice ou à l'échéance de produits dérivés pour lesquelles l'information doit être donnée dans le tableau suivant

Date de transaction jj/mm/aaaa	Nom de l'intermédiaire	Achat / Vente / Transfert (2)	Nombre de titres (3)	Dont nombre de titres achetés/vendus dans le cadre d'un contrat de liquidité	Cours de la transaction (4)	Montant	Commentaires
(2) Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créances donnant accès au capital...) (3) Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc (4) Si de nombreuses transactions sont réalisées dans la même journée à des cours différents, indiquer, outre le cours moyen, le cours le plus haut et le cours le plus bas							
12/12/2023	CIC	A	144 400	0	18,00	2 059 200,00	
18/12/2023	Annulation		-149 903			- 2 698 254,00	